



Convention d'objectifs et de moyens

ENTRE

Le Département du Bas-Rhin, représenté par son Président, Monsieur Frédéric BIERRY, dûment habilité par délibération n° de la Commission Permanente du Bas-Rhin du

ci-après dénommé « le Département »

ET

Le collège Albert Camus de Soufflenheim, représenté par le Principal, Monsieur Jean-Jacques BERTIN, dûment habilité par délibération n° du Conseil d'Administration du

ci-après dénommé « Le Collège de Soufflenheim »

Préambule :

S'agissant des collèges publics, les dispositions législatives confèrent au Département du Bas-Rhin une compétence forte en matière de construction, de fonctionnement, d'entretien et de gestion des agents techniques (ATC) au titre de l'article L.213-2 du Code de l'Éducation.

Le collège Albert Camus de Soufflenheim a pu bénéficier d'une restructuration lourde, achevée en 2004, permettant une mise à niveau complète et offrant un accueil des collégiens et des personnels éducatifs dans les meilleures conditions.

Les travaux de maintenance annuels, menés en collaboration entre le collège et les services Départementaux, ont depuis permis de maintenir le collège dans un état de fonctionnement optimal.

Construire l'avenir des jeunes Bas-rhinois est une préoccupation essentielle du Département du Bas-Rhin. Si l'école, lieu d'apprentissage et d'acquisition de connaissances, joue un rôle fondamental de socialisation et d'ouverture sur le monde, le Département du Bas-Rhin en couvrant des champs plus larges, donne aux collèges des opportunités pour offrir aux jeunes de nouvelles perspectives.

Parce que le collège est le lieu du passage de l'enfance à l'adolescence, il doit aussi être un lieu d'épanouissement pour de futurs adultes et le creuset des apprentissages de nouvelles compétences sociales et de la citoyenneté.

Soucieux de toujours proposer un accompagnement de qualité et des solutions opérationnelles, le Département du Bas-Rhin et le collège Albert Camus souhaitent expérimenter une nouvelle forme de partenariat basé sur la responsabilité de chacun, de la confiance réciproque et d'une vision pluriannuelle des besoins.

Les ambitions partagées

Le projet d'établissement du collège Albert Camus, qui repose sur des orientations nationales (loi d'orientation) et académiques (projet académique), rejoint en grande partie les orientations et enjeux retenus par le Département du Bas-Rhin dans le rapport « Ambition collèges » adopté en mars 2017.

Dans la présente convention il est proposé de retenir les ambitions partagées suivantes et de préciser par la suite les moyens à mettre en œuvre :

- Apporter aux collégiens les atouts nécessaires pour les préparer à leur vie d'adulte
- Faire des collégiens les citoyens de demain
- Ouvrir les collégiens aux enjeux de la transition énergétique et du développement durable
- Apporter à l'établissement les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat expérimental

Chapitre 1 : Apporter aux collégiens les atouts nécessaires pour les préparer à leur vie d'adulte

Article 1 : Préparer les collégiens à une orientation choisie

Pour le collège :

- ✓ Réaliser chaque année un forum des métiers
- ✓ Mettre en place les partenariats avec les entreprises du territoire pour développer les lieux de stages des collégiens. Mobiliser et promouvoir la plate-forme de stages mise en place par le Département
- ✓ Développer les stages en Allemagne
- ✓ Intégrer les élèves en ULIS dans ces démarches et développer toutes actions favorisant un projet pédagogique adapté

Pour le Département :

- ✓ Mettre à la disposition du collège la plateforme de stage pour les collégiens
- ✓ Mobiliser ses réseaux (ADIRA, entreprises prospectées, etc) pour alimenter la plateforme de stage en offres de qualité et en nombre suffisant.

- ✓ Chiffrer, dans le cadre du PPM 2021, l'adaptation des locaux ULIS au regard du projet pédagogique proposé par le collègue.

Article 2 : Développer l'appétence pour le bilinguisme et inciter les élèves aux mobilités internationales

Pour le collège :

- ✓ Maintenir et pérenniser l'accès dans un cycle bi-langues à tous les élèves dès leur entrée en 6ème
- ✓ Développer les stages de 3^{ème} en Allemagne
- ✓ Développer les partenariats avec les établissements allemands pour des échanges collectifs et individuels
- ✓ Assurer une veille et répondre aux appels à projets du Rectorat et de la CEA visant faciliter les partenariats franco-allemands
- ✓ Organiser une semaine culturelle de l'Allemagne au sein du collège avec des partenaires allemands
- ✓ Accueillir des volontaires en services civiques Allemands pour réaliser des actions éducatives dans l'établissement

Pour le Département :

- ✓ Mobiliser l'ingénierie de la Mission Culture et Tourisme et mobiliser ses réseaux pour participer à la semaine culturelle de l'Allemagne qui est organisée par la collège (consulat, Pamina, Festival Augenblick...)
- ✓ Etre facilitateur pour faire en sorte que le logement de fonction mobilisé pour ce volontaire en service civique allemand soit gratuit (hormis les charges)

Chapitre 2 : Faire des collégiens les citoyens de demain

Article 3 : Agir pour lutter contre le racisme, la haine de l'autre, les discriminations et l'acceptation de l'autre

Pour le collège :

- ✓ Permettre à tous les collégiens durant leur scolarité de visiter, dans le cadre d'un parcours éducatif, au moins un lieu de mémoire consacré aux conflits contemporains générés par la haine et le refus de la différence (Mémorial Alsace Moselle, Struthof, Hartmanswillerkopf.....)
- ✓ Développer des actions pour lutter contre le harcèlement scolaire

Pour le Département :

- ✓ Prendre en charge, dans le cadre du plan de lutte contre l'antisémitisme, le racisme et la haine, les frais afférents dans le cadre du droit commun
- ✓ Proposer une expérimentation en année 1 sur le harcèlement scolaire en proposant le nouvel outil à un ensemble d'élèves (jusqu'à 7 divisions)

Chapitre 3 : Ouvrir les collégiens aux enjeux de la transition énergétique et du développement durable

Article 4 : Agir en faveur du développement durable

Pour le collège :

- ✓ Aller vers une alimentation bio à hauteur de 70 % d'ici 2023
- ✓ Etre certifié « ECOCERT EN CUISINE » d'ici 2023 (participation au mois de la pesée, à la semaine Ici on mange Bio, etc...)
- ✓ Participer à l'évaluation de la plateforme APPROALSACE gérée par la Chambre d'agriculture d'Alsace
- ✓ Réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre à par toutes actions nécessaires (CUBE s,)
- ✓ Donner au Département le droit de regard sur les réglages de la chaudière (suivi à distance et direct)

Pour le Département :

- ✓ Initier un forum de l'alimentation bio et des circuits courts sur le territoire Nord de l'Alsace
- ✓ Travailler à la structuration d'une filière circuits courts bio en s'appuyant sur le marché Gare de Strasbourg
- ✓ Inclure le collège dans les actions Ici on mange Bio, le mois de la pesée, CUBEs, etc, proposées par le Département
- ✓ Octroyer les dotations complémentaires de viabilisation comme cela est rappelé à chaque occasion.

Chapitre 4 : Apporter à l'établissement les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat expérimental sur la durée de la convention

Article 5 : Le Département apporte au collège les moyens nécessaires à la mise en œuvre des ambitions partagées

Le Département verse une dotation globale de fonctionnement annuelle selon les règles en vigueur

- ✓ Le Département s'engage à geler toute réfaction de la Dotation Globale de Fonctionnement durant la durée de cette convention de partenariat
- ✓ Le Département s'engage à maintenir les moyens humains affectés au collège selon les règles d'attribution départementale, et pour un même contexte.. Une présentation du référentiel permettant le calcul des moyens humains mis à disposition de l'établissement sera réalisé au sein de l'établissement
- ✓ Le Département soutient le projet de légumerie solidaire et s'engage à maintenir le dispositif au bénéfice du collège durant l'année scolaire 2020 - 2021
- ✓ Le Département met à disposition un contrat aidé occupé par un allocataire du RSA, sous réserve de maintien du dispositif national. En contrepartie, le collège

s'engage à mettre à l'emploi (au moins CDD de plus de 6 mois) cet allocataire à l'issue du contrat.

- ✓ Le Département autorise l'expérimentation de la mutualisation de certains moyens RH entre établissements de proximité, sous pilotage du collège et en associant le service compétent du Département
- ✓ Le Département autorise l'expérimentation de la mutualisation de matériels entre établissements de proximité, sous pilotage du collège et en associant le service compétent du Département
- ✓ Le Département s'engage à réaliser une étude de faisabilité concernant la modification du parking des bus lors du programme pluriannuel de maintenance 2021. Un arbitrage technique et politique devra intervenir suite au rendu de cette étude pour la mise en œuvre ou non des travaux nécessaires.
- ✓ Le Département propose de co-construire avec le collège une procédure, en lien avec l'Equipe Mobile Bâtiments, pour clarifier et fluidifier les travaux d'entretien et de réparation urgents des matériels de restauration.

Chapitre 5 Suivi du partenariat

Le collège s'engage à programmer une réunion annuelle, durant les mois de mai ou juin, en associant les élus Départementaux membres du Conseil d'Administration ainsi que les services du Département.

Cette réunion permettra de faire un bilan annuel des actions menées, et de prévoir les actions à venir.

Chapitre 6 Evaluation de l'expérimentation

Le collège s'engage à se saisir du questionnaire « Bien Etre des collégiens », mis à disposition par le département, dès la mise en œuvre de la convention. Ce questionnaire pourra être complété par des questions spécifiques au collège Albert Camus.

Des indicateurs seront fixé au regard des premiers résultats des sections de 6èmes.

Le questionnaire devra être relancé tous les deux ans et permettra de mesurer l'évolution des indicateurs pour cette classe d'âge.

Durée du partenariat

La présente convention de partenariat prend effet à la date de signature et prendra fin au 1^{er} janvier 2023.

Fait en deux exemplaires à Strasbourg le

<p>Pour le Département du Bas-Rhin, Le Président du Conseil Départemental,</p> <p>Frédéric BIERRY</p>	<p>Pour le collège Albert Camus, Le Principal</p> <p>Jean-Jacques BERTIN</p>
---	--